



Theratechnologies annonce une modification à sa facilité de prêt à terme auprès de sociétés du même groupe que Marathon Asset Management

Février 28, 2023

La modification entraîne le retrait de la condition voulant qu'un rapport sur l'EFH soit déposé auprès de la FDA pour avoir accès à la deuxième tranche de 20 M\$ US

Le présent communiqué de presse constitue un « communiqué désigné » aux fins du supplément de prospectus de la Société daté du 16 décembre 2021 à son prospectus préalable de base simplifié daté du 14 décembre 2021.

MONTRÉAL, 28 févr. 2023 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (« Theratechnologies », la « Société » ou « nous ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), société biopharmaceutique dont les activités sont axées sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs, a annoncé aujourd'hui une première modification à sa convention de crédit datée du 20 juillet 2022 (la « facilité de crédit ») conclue avec certains fonds et comptes pour lesquels Marathon Asset Management L.P. agit à titre de gestionnaire de placements (collectivement, « Marathon »).

La Société et Marathon ont convenu de modifier les modalités de la facilité de crédit en retirant la condition liée à la soumission à la FDA de l'étude de validation portant sur les facteurs humains (« EFH ») liée à *EGRIFTA SV^{MD}* afin d'avoir accès à la deuxième tranche de 20 M\$ US de la facilité de crédit et en autorisant l'inclusion d'une note sur la poursuite de l'exploitation dans le rapport de l'auditeur aux actionnaires pour l'exercice clos le 30 novembre 2022 sans que cela ne déclenche un cas de défaut.

La modification a été conclue en contrepartie de l'émission d'un total de 5 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription ») à Marathon. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 1,45 \$ US l'action (le « prix d'exercice ») jusqu'au 27 février 2030. Le prix d'exercice des bons de souscription a été calculé selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société au Nasdaq pour la période de 30 jours de bourse précédant immédiatement la date d'émission des bons de souscription, majoré d'une prime de 50 %. Les bons de souscription peuvent être exercés par le versement du prix d'exercice au comptant ou au moyen d'un exercice sans décaissement. Les bons de souscription ne sont pas inscrits à la cote d'une bourse. Ils ne peuvent être transférés qu'à des sociétés du même groupe que Marathon ou à d'autres prêteurs éventuels, selon les modalités de la facilité de crédit, et aux sociétés de leur groupe. La Société s'est prévalu de la dispense prévue à l'article 602.1 du *Guide à l'intention des sociétés de la TSX* pour procéder à l'émission des bons de souscription.

L'accès de la Société à la deuxième tranche de 20 M\$ US demeure conditionnel au respect de toutes les autres conditions énoncées dans la facilité de crédit, y compris la condition d'avoir réalisé des revenus nets d'au moins 75 000 000 \$ US au cours des 12 mois précédant le prélèvement de la deuxième tranche et la condition selon laquelle aucun cas de défaut ne doit survenir aux termes de la facilité de crédit. La facilité de crédit prévoit que la deuxième tranche doit être utilisée pour rembourser la totalité des 27,5 M\$ US de billets convertibles en circulation de la Société venant à échéance le 30 juin 2023.

« Nous sommes très heureux que Marathon ait accepté de modifier la facilité de crédit pour nous permettre d'avoir accès à la deuxième tranche sans devoir déposer l'EFH liée à *EGRIFTA SV^{MD}* auprès de la FDA. Le fait d'être parvenu à cet accord avec Marathon à ce stade témoigne de l'excellent travail réalisé par l'équipe jusqu'à présent pour faire avancer l'EFH », a déclaré Paul Lévesque, président et chef de la direction de Theratechnologies.

Comme précédemment annoncé, la FDA a demandé à la Société d'effectuer une EFH après son dépôt auprès de celle-ci, en mars 2021, à la suite de plaintes reçues de la part de patients relativement à la reconstitution d'*EGRIFTA SV^{MD}*, d'un supplément sur les changements apportés (*Changes Being Effected*) (« CBE ») se rapportant aux instructions d'utilisation (*Instructions for Use*) incluses dans l'étiquette de produit d'*EGRIFTA SV^{MD}*. La Société a apporté les changements à ses instructions d'utilisation dans les délais prévus dans la réglementation. À la suite du dépôt du supplément sur les CBE, la FDA nous a transmis une lettre de réponse complète dans laquelle elle nous demandait d'effectuer une EFH afin de nous assurer que les patients reconstituent *EGRIFTA SV^{MD}* de la manière appropriée. Nous avons jusqu'au 15 septembre 2023 pour soumettre de nouveau un supplément sur les CBE en réponse à la lettre de la FDA. La première partie de l'EFH, soit l'étude formative, est maintenant terminée, et la Société a déposé sa proposition de protocole d'EFH auprès de la FDA pour qu'elle l'examine avant le lancement de l'étude sommative. La Société n'a pas encore reçu de réponse de la FDA relativement à sa proposition de protocole d'EFH.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov. Un exemplaire de la facilité de crédit peut être consulté sur SEDAR et EDGAR aux adresses indiquées ci-dessus.

À propos de Marathon Asset Management

Marathon est un gestionnaire de crédit mondial dont les actifs sous gestion se chiffraient à environ 20 G\$ au 30 novembre 2022. La société a été fondée en 1998 par Bruce Richards, président du conseil et chef de la direction, et par Louis Hanover, chef des placements. Possédant des bureaux à New York, à Miami, à Los Angeles, à Londres, au Luxembourg et à Tokyo, la société compte environ 173 employés à l'échelle mondiale. Marathon investit dans les marchés du crédit publics et privés, les prêts et obligations de sociétés, les titres de créance des marchés émergents et les marchés du crédit structuré, y compris ceux du financement immobilier et reposant sur l'actif.

Information prospective

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, des « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction et sur

l'information dont elle dispose à l'heure actuelle et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « prometteur », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent notamment des énoncés concernant la disponibilité de la deuxième tranche de 20 M\$ US aux termes de la facilité de crédit, le respect des modalités de la facilité de crédit et l'avancement de l'EFH.

Bien que l'information prospective qui figure dans le présent communiqué de presse soit fondée sur des hypothèses qui, selon la Société et compte tenu des renseignements actuellement disponibles, sont raisonnables, les investisseurs ne doivent pas se fier indûment à cette information puisque les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux résultats présentés dans l'information prospective. Parmi les hypothèses formulées lors de la préparation des énoncés prospectifs, mentionnons les suivantes : la Société respectera toutes les modalités et les conditions de la facilité de crédit pour effectuer des prélèvements sur la deuxième tranche de 20 M\$ US; les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} continueront de progresser aux États-Unis avec le temps; les pratiques commerciales de la Société aux États-Unis ne seront pas jugées contraires aux lois applicables; l'utilisation à long terme d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} ne modifiera pas leur profil d'innocuité actuel; *EGRIFTA SV^{MD}* et Trogarzo^{MD} ne feront pas l'objet d'un rappel ou ne seront pas retirés du marché; aucune loi ou ordonnance ni aucun règlement, décret ou jugement ayant une incidence négative sur la commercialisation, la promotion ou la vente d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis ne sera adopté ou rendu par un organisme gouvernemental; un approvisionnement continu d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} sera disponible; les relations de la Société avec les tiers fournisseurs d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} seront exemptes de conflits et ces tiers fournisseurs auront une capacité de production suffisante pour répondre à la demande d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} en temps voulu; aucune version biosimilaire d' *EGRIFTA SV^{MD}* ne sera approuvée par la FDA; la propriété intellectuelle de la Société empêchera les entreprises de commercialiser des versions biosimilaires d' *EGRIFTA SV^{MD}* aux États-Unis; la FDA approuvera le supplément sur les CBE relatif à l'EFH pour *EGRIFTA SV^{MD}*.

Les hypothèses sur lesquelles repose l'information prospective sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies, qui sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans cette information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent notamment ceux qui sont liés aux éléments suivants ou qui découlent de ceux-ci : le non-respect par la Société des modalités et des conditions de la facilité de crédit, y compris l'atteinte des revenus cibles et le respect de son engagement en matière de liquidités; la survenance, aux termes de la facilité de crédit, d'un cas de défaut déclenchant une augmentation de 300 points de base du taux d'intérêt et, au gré de Marathon, le remboursement anticipé de tout montant prélevé impayé aux termes de la facilité de crédit; la capacité de la Société d'accroître les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD} aux États-Unis; la capacité de la Société de satisfaire à l'offre et à la demande pour ses produits; le maintien par la Société des ententes de collaboration et des autres ententes importantes avec ses partenaires commerciaux et ses tiers fournisseurs actuels; la capacité de la Société de protéger et de maintenir ses droits de propriété intellectuelle à l'égard d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de la tésamoréline; la capacité de la Société de réaliser son EFH liée à *EGRIFTA SV^{MD}* et d'obtenir l'approbation de la FDA à cet égard; les attentes de la Société concernant ses résultats financiers, y compris ses revenus, ses charges, ses marges brutes, sa rentabilité, ses liquidités, ses dépenses en immobilisations et ses impôts sur les bénéfices; et les estimations de la Société concernant ses besoins en capital.

Les investisseurs actuels et les investisseurs éventuels sont invités à se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 23 février 2022 disponible sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 24 février 2022 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces risques et incertitudes, entre autres, et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans le présent communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Renseignements aux investisseurs :

Elif McDonald

Directrice principale, Relations avec les investisseurs

ir@theratech.com

438 315-8563